



RECAPITULATIF DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Nom :
Prénom :



Journée au centre :

- Dossier d'inscription 2021-2022
- La photocopie des vaccinations du carnet de santé.
- La photocopie de l'assurance Extra - Scolaire en cours de validité.
- N° d'allocataire et QF devront être obligatoirement fournis afin de connaître le tarif qui vous sera appliqué ou l'avis d'imposition ou non (année n-2).
- Attestation d'aptitude à la pratique d'activités nautiques et aquatiques.
- Coupons relatifs aux règles de vie.

Facultatif

- Déclaration d'imposition 2019 et formulaire CCAS si vous sollicitez une aide du CCAS de la Mairie de Brie.
- Justificatif du quotient familial et copie livret de famille, si vous remplissez les conditions pour l'aide aux vacances du conseil général (QF < 580)
- Photocopie de la prescription médicale + médicaments si votre enfant doit prendre un traitement sur les heures d'ouverture du centre.
- Formulaires des Comités d'entreprises, chèques vacances.....
- Coupon relatif à l'accueil libre

Vérifier que les dates sur vos documents soient toujours en vigueur.



RECAPITULATIF DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Nom :
Prénom :



Journée au centre :

- Dossier d'inscription 2021-2022
- La photocopie des vaccinations du carnet de santé.
- La photocopie de l'assurance Extra - Scolaire en cours de validité.
- N° d'allocataire et QF devront être obligatoirement fournis afin de connaître le tarif qui vous sera appliqué ou l'avis d'imposition ou non (année n-2).
- Attestation d'aptitude à la pratique d'activités nautiques et aquatiques.
- Coupons relatifs aux règles de vie.

Facultatif

- Déclaration d'imposition 2019 et formulaire CCAS si vous sollicitez une aide du CCAS de la Mairie de Brie.
- Justificatif du quotient familial et copie livret de famille, si vous remplissez les conditions pour l'aide aux vacances du conseil général (QF < 580)
- Photocopie de la prescription médicale + médicaments si votre enfant doit prendre un traitement sur les heures d'ouverture du centre.
- Formulaires des Comités d'entreprises, chèques vacances.....
- Coupon relatif à l'accueil libre

Vérifier que les dates sur vos documents soient toujours en vigueur.